

S'informer à temps

La saison des voyages approche. Si vous souhaitez que votre chien ou votre chat fasse partie du voyage à l'étranger, il y a quelques règles à respecter. Il n'y a pas que l'entrée dans les autres pays qui est soumise à des réglementations: le retour en Suisse est aussi réglementé. Les dispositions relatives à l'entrée sur le territoire sont complexes et les contrôles douaniers sont rigoureux, avec le but de protéger les animaux et les hommes.

Si vous souhaitez à amener votre animal de compagnie en vacances, vous êtes conseillés de vous informer suffisamment tôt – chez votre vétérinaire, chez ESCCAP, chez l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, chez les autorités douanières, chez votre compagnie aérienne et chez l'ambassade de votre pays de destination.

Les pays fixent des conditions concernant:

- le traitement contre les parasites, par exemple les tiques ou les ténias
- les documents, par exemple autorisation ou certificat sanitaire
- les vaccinations, notamment contre la rage
- l'identification au moyen d'une puce électronique ou d'un tatouage
- la protection des animaux, par exemple l'interdiction d'importer des chiens avec queue coupée
- l'agressivité, par exemple l'interdiction de certaines races ou s'il y a une obligation de porter une muselière
- l'assurance de responsabilité civile pour des animaux de compagnie

Conseils pratiques:

www.esccap.ch

www.esccap.org/travelling-pets-advice

www.ipa.vetsuisse.unibe.ch

www.paras.uzh.ch

www.tierischreisen.ch

www.osav.admin.ch

www.iata.org/whatwedo/cargo/live_animals/Pages/index.aspx

www.eda.admin.ch/eda/de/home/reps/forrep.html



Cette information a été élaborée par le Groupe ESCCAP Suisse.

Auteurs ayant participé à l'adaptation:

- Pr. Dr Peter Deplazes, EVPC, Directeur Institut de Parasitologie, Faculté Vetsuisse, Université de Zurich
- Pr. Dr Bruno Gottstein, Directeur Institut de Parasitologie, Faculté Vetsuisse, Université de Berne
- PD Dr méd. vét. Manuela Schnyder, Dipl. EVPC, Institut de Parasitologie, Faculté Vetsuisse, Université de Zurich, Présidente ESCCAP Suisse
- Dr méd. vét. Jean C. Pfister, Président de l'Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux
- Dr méd. vét. Caroline F. Frey, Dipl. EVPC, FVH, Cheffe Diagnostic vétérinaire, Institut de Parasitologie, Faculté Vetsuisse, Université de Berne
- Dr Peter Frei, Secrétaire général, ESCCAP Suisse, Zurich

ESCCAP Suisse est une organisation indépendante d'experts en parasitologie, au sein de l'ASMPA-SVK. Elle apporte un soutien actif aux maîtres soucieux de la santé et du bien-être de leurs compagnons à quatre pattes, en leur indiquant la protection la plus judicieuse contre les parasites.

Cachet du cabinet vétérinaire:



En coopération avec:

Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin
Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux
Associazione Svizzera per la Medicina dei Piccoli Animali
Swiss Association for Small Animal Medicine

Editeur: ESCCAP (European Scientific Counsel Companion Animal Parasites)

ESCCAP Suisse:

Dr Peter Frei, c/o fp-consulting · Ausstellungsstrasse 36 · CH-8005 Zurich
Tél.: +41 44 271 06 00 · Fax: +41 44 271 02 71
info@esccap.ch · www.esccap.ch

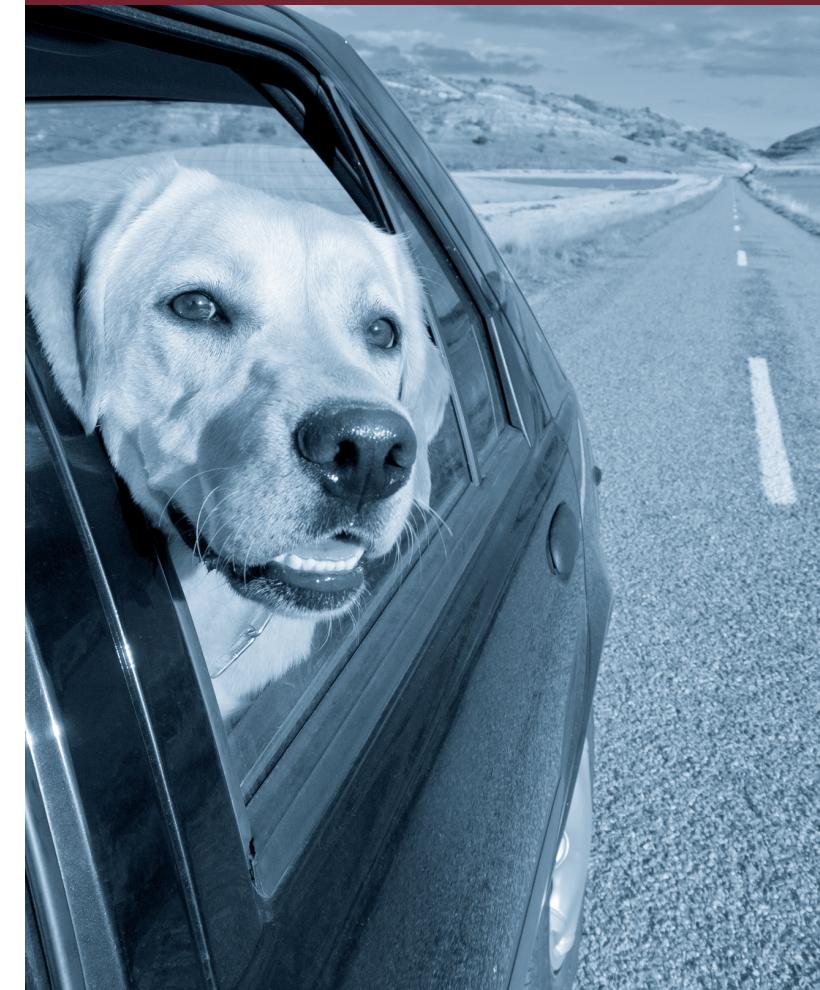
Les travaux de l'ESCCAP sont à but non lucratif et conduits grâce à des partenariats. Nous adressons nos remerciements à Biokema S.A., Novartis Santé Animale SA, MSD Animal Health GmbH, Provet AG et Virbac (Schweiz) AG.

Avril 2014



Voyager avec des animaux de compagnie en Europe – les points à respecter

Recommandations actuelles pour la protection contre des parasites

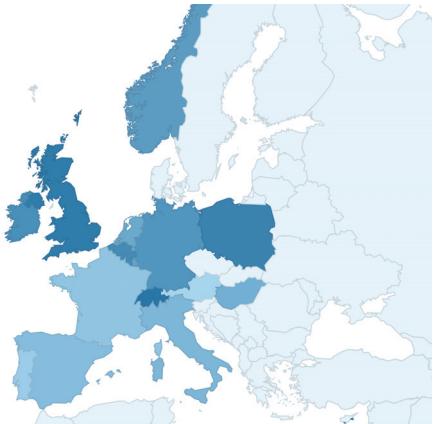


La protection adéquate contre les parasites pour chaque pays

Les limites entre régions à plus ou moins grand risque sont floues.

Le test de voyage publié sur www.esccap.ch ne constitue qu'une indication.

En cas de doute, demandez conseil à votre vétérinaire.



Le propriétaire de l'animal doit avoir dans ses bagages une **pharmacie de voyage** (peigne à puces, pince à tiques, pincette, moustiquaire, sacs pour déchets canins ESCCAP, et désinfectants, anti-diarrhéiques et vermifuges fournis par votre vétérinaire).

A cause de la propagation actuelle des parasites et des maladies qui sont causées par les parasites en Europe, **ESCCAP vous recommande** de prendre les mesures **résumées** ci-dessous afin de protéger votre animal:

• Protection contre les puces, les moustiques et les tiques

Mettre en place les colliers de protection une semaine avant le départ, application des traitements localisés 24 heures avant le départ. Réactiver la protection à intervalles réguliers durant le voyage.

• Traitement vermifuge contre les parasites cardiaques et pulmonaires, les ténias, les ascaris et les ankylostomes

Application d'un traitement vermifuge ayant un large champ d'action 4 semaines après le début du voyage. Réactiver la protection toutes les 4 semaines et jusqu'à 4 semaines après le retour. Vous pouvez évaluer le risque individuel d'infestation de votre animal par des vers sur www.esccap.ch.

Il existe des traitements vétérinaires (teintures localisées, colliers, comprimés) qui comme seul produit agit sur plusieurs parasites mentionnés ci-dessus et qui permet de les combattre conformément. Demandez conseil à votre vétérinaire.

Pourquoi la protection contre les puces, les moustiques et les tiques est-elle importante?

Les puces sont actives toute l'année en toute l'Europe. Elles peuvent transmettre des agents pathogènes à votre animal tels que des vers filaires, des bactéries (rickettsies, bartonelles) et le ver *Dipylidium caninum*. Une infestation de puces peut également conduire à des irritations ou des allergies. ESCCAP vous recommande de protéger votre animal au-delà de la période du voyage en utilisant des traitements anti-puces.

La piqûre de différentes **tiques** peut également transmettre des agents pathogènes aux chiens et aux chats et causer des maladies (par exemple la babésiose, la borréliose, l'ehrlichiose ou l'anaplasmosie). ESCCAP vous recommande de protéger votre animal de compagnie contre les infestations de tiques en toute l'Europe. Étant donné qu'aucun traitement ne peut empêcher efficacement une infestation de tiques, il faut en plus vérifier que votre animal ne présente pas de tiques après chaque ballade en plein air, et les retirer si nécessaire.

Une fois arrivés sur votre lieu de vacances, les **phlébotomes** peuvent transmettre la *Leishmania*, agent pathogène de la leishmaniose, à votre animal de compagnie. ESCCAP vous recommande d'utiliser des traitements qui repoussent les phlébotomes. En outre, vous devez garder votre animal à l'intérieur à la tombée de la nuit, au moment où les moustiques sont le plus actifs. Les fenêtres et les portes des pièces occupées par le chien doivent être dotées de moustiquaires à mailles fines.

Vous trouverez des traitements appropriés contre les puces, les tiques et les phlébotomes dans votre cabinet vétérinaire. La protection est active après quelques jours et persiste entre 4 semaines et quelques mois, selon le produit utilisé. Il faut traiter votre animal avant le départ et réactiver la protection au cours du voyage à intervalles réguliers.

Le passeport européen des animaux et la puce électronique

La majorité des états disposent d'une législation relative à l'entrée et au séjour des animaux sur leur territoire. Être en possession du **passeport européen pour animal de compagnie** (en vigueur depuis le 03/07/04) est obligatoire.

Une **puce électronique** (en vigueur depuis le 03/07/11) doit être implantée sur les animaux de compagnie tels que les chiens, les chats et les furets, permettant de les identifier, pour pouvoir franchir les frontières à l'intérieur de l'UE.

Un tatouage d'identification simple n'est pas suffisant. Vous trouvez les **réglementations particulières** sur les sites des ambassades.

Pourquoi un traitement vermifuge est-il important?

Votre chien ou votre chat peut être infecté en toute l'Europe par des parasites intestinaux comme les **ascaris** et les **ankylostomes**, qui peuvent également nuire aux êtres humains. Si votre animal attrape ou mange une proie sauvage ou est nourri avec de la viande crue, il risque d'être infecté par des **ténias**. Le petit ténia du renard et celui du chien sont très répandus dans nombreux pays. Les œufs de ces ténias sont éliminés dans les excréments du chien infecté. Si un humain est en contact avec ces œufs, il peut contracter une échinococcose dangereuse.

Au Sud des Alpes, les moustiques peuvent transmettre un parasite cardiaque à votre animal, et au Sud et à l'Est de l'Europe les moustiques peuvent infecter chien ou chat avec l'agent pathogène de la filariose cutanée. Dans ce cas, il n'est pas suffisant d'utiliser un traitement anti-moustiques. ESCCAP vous recommande de traiter votre animal à l'aide d'un traitement spécialement conçu pour protéger des parasites cardiaques, qui tue les larves migrantes avant qu'elles n'atteignent le cœur.

Vous trouverez des traitements appropriés contre des différents parasites dans votre clinique vétérinaire. Vous devriez traiter votre chien à l'aide d'un traitement vermifuge anti-parasites cardiaques, ascaris et les ankylostomes 4 semaines après le début du voyage. Si votre voyage dure plus de 4 semaines, le traitement doit être réitéré toutes les quatre semaines, et la dernière application doit se faire 4 semaines après le retour.

Veuillez noter

Les chiens qui habitent dans des nombreuses régions méditerranéennes et dans le Sud de l'Europe sont infectés par des parasites comme la *Leishmania*, la babésia, et le vers du cœur *Dirofilaria immitis*. Il est possible que votre animal soit infecté dans ces régions et des graves maladies souvent fatales peuvent être la conséquence. Certaines maladies attrapées au cours d'un voyage comme la rage ou l'infection par le ténia du chien (*Echinococcus granulosus*) constituent des zoonoses importantes et sont particulièrement surveillées par les autorités sanitaires. Si ces maladies sont importées en Suisse, elles mettent en danger les enfants et les adultes ainsi que d'autres animaux. Demandez à votre vétérinaire quels sont les moyens pour empêcher une infection de votre animal.

Ne pas ramener un animal étranger en Suisse

Ramener un chien ou un chat errant trouvé durant les vacances ou des animaux de compagnie des fourrières est très risqué. Il faut absolument s'abstenir de ramener des animaux trouvés dans un pays présentant des risques élevés de rage urbaine. L'entrée des chiens, des chats et des furets en Suisse en provenance de pays présentant un risque élevé de rage urbaine est soumise à des réglementations sévères, appliquées avec rigueur par les autorités vétérinaires de frontière et douanières. Si les conditions ne sont pas remplies, les animaux sont renvoyés, voire endormis si le renvoi n'est pas possible.